

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

Délibération n°DL2021_011 : Débat d'orientation budgétaire 2021

Date de la convocation : 04/02/2021

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et un et le onze du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 70

En exercice : 70

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMIRATI, Marc BAZALGETTE, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, François FERRY, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Sylvie MORLIERE, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGRO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Sylvie MORLIERE avant la délibération n°010, Pascal PELLEGRINO avant la délibération n°010.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Marie AMMIRATI après la délibération n°016, Claude CEPPI après la délibération n°016, Jean-Paul HENRY après la délibération n°019, Jean-Marc MACARIO après la délibération n°017, Claude MASCARELLI après la délibération n°019, Christian ZEDET après la délibération n°016.

ONT DONNE POUVOIR : Gérard BOUCHARD à Jérôme VIAUD, Aline BOURDAIRE à Valérie COPIN, Marie CHABAUD à Philippe BONELLI, Julie CREACH à Marc COMBE, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Odile DESPLANQUES à Catherine SEGUIN, Gilbert EININGER à Jérôme VIAUD, Annie FRECHE à Roland RAIBAUDI, Jean-Marc GARNIER à Nicolas DOYEN, Karine GIGODOT à Catherine BUTTY, Christophe MARTELLO à Christiane REQUISTON, Roger MISSENTI à Pascal PELLEGRINO, Alain YBERT à Marc COMBE, Robert NOVELLI à Christian ORTEGA, David VARRONE à Henri CHIRIS.
Marie AMMIRATI à François FERRY à partir de la délibération n°017,
Claude CEPPI à Marino CASSEZ à partir de la délibération n°017,
Jean-Paul HENRY à Yves FUNEL à partir de la délibération n° 020,
Jean-Marc MACARIO à Gilles RONDONI à partir de la délibération n°018,
Claude MASCARELLI à Nicole NUTINI à partir de la délibération n°020,
Christian ZEDET à Gilles RONDONI à partir de la délibération n° 017.

ETAIENT ABSENTS : Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Stéphane CASSARINI, Cyril DAUPHOUD, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS, Christophe MOREL, Serge PERCHERON.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 11 FEVRIER 2021	N°DL2021_011
RAPPORTEUR : Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Débat d'orientation budgétaire 2021	
<u>SYNTHESE</u>	
<p>Il est proposé aux conseillers communautaires de débattre des orientations budgétaires 2021. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Un projet de rapport d'orientations budgétaires a été adressé aux conseillers communautaires avec les convocations au présent conseil de communauté.</p>	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur, article 19, de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse qui précise que la convocation à la séance au cours de laquelle, il sera procédé au débat d'orientation budgétaire, est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Le projet de rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission des finances du 03 février 2020 et joint aux convocations du conseil. Il est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président introduit le débat.

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la commission des finances, dont la première réunion s'est tenue le 3 février dernier. Je tiens également à féliciter Jean-Marc DELIA qui a été reconduit sur ma proposition dans ses fonctions de vice-président de cette commission.

Dans cette période de forte incertitude, bâtir des prévisions budgétaires sera plus que jamais un exercice difficile. Plus d'ailleurs dans la communauté d'agglomération que dans les communes, compte tenu de l'origine des fonds qui viennent alimenter le budget intercommunal qui est basé sur la dynamique des entreprises, l'ancienne TP, et quand cette dynamique, par des crises économiques, s'effondre ce sont les recettes qu'encaissent les communautés d'agglomérations qui s'effondrent dans le même temps, sans pour autant avoir proportionnellement parlant des charges qui baissent puisque l'on a des charges fixes qui restent.

La crise sanitaire, les confinements et les fermetures totales ou partielles d'équipements ont engendré en 2020 des pertes financières importantes pour la CAPG. Notre collectivité a notamment perdu 680 000 € de recettes liées aux services (musées, crèches, piscines,

etc.) et 930 000 € de versement mobilité, en lien avec le recours des entreprises au chômage partiel. La collectivité a également accordé des exonérations de loyers à hauteur de 60 000 €, décision que nous avons prise ensemble pour aider ces locataires. La CAPG a également engagé des dépenses imprévues par exemple pour l'achat de masques et le fonds de soutien aux entreprises (un peu plus de 400 000 €). Ces fonds ont été financés par le Département ou la Région pour le fonds « covid résistance ». La plateforme Initiative d'Azur a pris en charge la gestion de ce fonds y compris pour le territoire Cannes Pays de Lérins.

Malgré les annonces du gouvernement, ces pertes et charges n'ont pas été compensées et pèsent donc sur le résultat 2020, lourdement. Les projections de résultats font ainsi apparaître un déficit du fonctionnement 2020 d'environ 166 000 euros, alors qu'il était excédentaire de 1,250 millions l'année précédente. Fort heureusement, l'excédent cumulé grâce aux efforts des années antérieures permet, parce que nous avons travaillé sur nos finances, par exemple en mettant fin aux emprunts toxiques, d'amortir ce choc. Où serions-nous si nous n'avions pas cédé des actifs, réduit nos dépenses de fonctionnement, réduit notre endettement ? Les recettes fiscales sont demeurées stables en 2020, car elles ont été calculées en 2019. En revanche, dans la mesure où la CAPG dépend principalement de la fiscalité des entreprises, notamment de leur valeur ajoutée, une baisse des recettes fiscales est possible en 2021 dont on ne peut mesurer l'ampleur à l'heure où je vous parle. On ne connaît pas l'ampleur du choc mais ce qu'on sait c'est qu'il nous attend.

En 2020, la CAPG a intégré les compétences eau et assainissement des eaux usées, un chantier très complexe mené en collaboration avec les communes et les syndicats concernés. En 2021, nous allons devoir terminer le transfert des ouvrages d'eaux pluviales, un autre chantier très complexe tant le contour et le coût de cette compétence sont difficiles à cerner. Je remercie Monsieur le DGS et les DGA pour la gestion de ces transferts. Nous avons une administration dont nous pouvons être fiers pour avoir mené ces transferts dans un contexte très incertain.

Nous engageons également un dialogue de gestion avec les associations. Nous comprenons le choc subi par ces associations, mais nous devons engager un dialogue pour mesurer l'impact de la crise et ajuster les subventions. Nous devons trouver un juste équilibre avec le monde associatif. Vous l'avez compris, ce budget sera très serré. Malgré ces difficultés, je souhaite continuer nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de désendettement, ceci afin de préserver notre capacité d'investissement sans augmenter la fiscalité. Ce n'est pas facile, car on préfère souvent lancer de nombreux projets, mais il faut rester sur ce schéma de bonne gestion. La quadrature du cercle sera difficile, mais ensemble nous trouverons des solutions.

Je passe la parole à Jean-Marc DELIA, afin qu'il vous expose plus en détails ces orientations qui ont été présentées en commission des finances.

Monsieur le Premier vice-président prend la parole et précise que comme la loi exige, ce débat doit être fait dans les 2 mois qui précède le vote du budget. Il présente à l'assemblée les principaux indicateurs du rapport sur les orientations budgétaires.

PARTIE I : le contexte national et international

- 2020 : Crise économique et sanitaire
- Au niveau Mondial : récession Zone Euro et Etats-Unis mais La Chine tire la croissance Mondiale
- Prévision 2020 : une contraction du PIB de 8%
- Inflation très contenue à 0,50%
- Fortes incertitudes : 4 lois de finances rectificatives en 2020

Prévision de croissance en 2021 : +6% (estimée à ce jour)

Pour la France, il faudra près de 3 années pour retrouver les niveaux d'activité d'avant crise, pas avant 2022.

Impact de la crise sur la CAPG :

- Confinements avec impact sur le fonctionnement des services de la CAPG : Fermeture de services et/ou maintien de l'activité en télétravail.
- Report du 2ème tour des élections,
- Vote du BP 2020 le 23 juillet

Des mesures gouvernementales : plan de relance, aides de l'Etat, achats des masques...

La crise a eu des effets sur l'organisation des services et a demandé une forte adaptabilité des employés. Monsieur DELIA remercie l'ensemble des services. La collectivité a eu un comportement exemplaire sur cette partie de crise. (maintien au maximum des services publics, mais aussi ouverture d'établissement pour les enfants des personnels soignants, continuité de service avec le télétravail...)

Le vote du BP a eu lieu exceptionnellement en juillet 2020.

PARTIE II : l'exercice 2020

➤ Budget Principal

Résultat 2020 : prélèvement 2M€ sur Fonds De Roulement

- Surcoût crise sanitaire 650K€ (+250K€ net de subvention : achats des masques + 400K€ aide fonds de soutien aux entreprises)
- Chute des produits de services : - 700K€ (1,1M€ contre 1,8 en 2019) hors RS
- Baisse du VM de -9% à 9,5M€ (contre 10,4M€ en 2019) et baisse billettique transport - 20%
- Investissement maintenu : +8,2M€ (8,4M€ en 2019)
- Décalage dans l'encaissement des Subventions (1M€ perçu/reste à percevoir 5,7M€)
- Recours à l'emprunt limité à 3M€

Les résultats dégradés de 2020, conduisent à un prélèvement sur notre Fonds de roulement (notre épargne) de 2M€.

La CA du Pays de Grasse s'est en effet constituée une épargne de 5,9M€ en 2019 alors qu'elle n'était que de 1,6M€ en 2014, voire 1,1M€ en 2015.

L'année 2020 a été marquée par un surcoût de 650Ke en raison de la crise COVID (250Ke net pour les masques et 400Ke d'aides directes aux entreprises), une chute de 700K€ des produits de services, une baisse 9% du versement mobilité.

Mais la CAPG a quand même beaucoup investi en 2020 près de 8,2M€ (à comparer avec 8,4M€ en 2019)

La CAPG doit faire face à un décalage d'encaissement de ses subventions qui sont bien notifiées mais qui tardent à être versées. Malgré tout, la CAPG a limité son recours à l'emprunt avec seulement 3M€.

Déficit de fonctionnement de - 166 937 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prév
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	4 088 979	1 264 765	- 137 861	241 734	3 256 743	1 247 829	- 166 937
REPORT R002	10 549 854	1 686 026	2 950 791	2 435 477	2 752 621	6 009 363	5 871 194
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	14 638 833	2 950 791	2 812 930	2 677 211	6 009 363	7 257 193	5 704 256,74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 6 571 636	11 082 767	1 492 587	758 136	241 288	-1 847 949	- 577 992
REPORT D001	- 6 381 170	- 12 952 806	-1 870 040	- 377 453	220 662	461 949	- 1 385 999
SOLDE D'INVESTISSEMENT	-12 952 806	- 1 870 040	- 377 453	380 683	461 949	-1 385 999	- 1 963 991
SOLDE D'EXECUTION	1 686 026	1 080 751	2 435 477	3 057 894	6 471 313	5 871 194	3 740 266
EPARGNE BRUTE	5 603 364	5 158 342	5 164 462	5 686 391	8 820 611	6 424 440	5 371 907
Capital de dette	1 351 703	1 385 004	2 962 273	3 355 051	3 732 092	3 827 893	4 062 607
EPARGNE NETTE	4 251 661	3 773 338	2 202 189	2 331 340	5 088 519	2 596 547	1 309 300

Déficit d'investissement de - 577 992 €

On constate un déficit de fonctionnement de 167K € et un, déficit de 557K € en investissement. L'épargne de la CAPG reste toutefois à un haut niveau à 3,7M €.

➤ Budgets annexes

- Budget « EAU » : Résultats de Fonctionnement (+1,14M€)+ Investissement (-0,93M€): estimation : + 210K€ (prévisions)
- Budget « Assainissement » : Résultats de Fonctionnement (+1,97M€)+ Investissement (0,03M€): estimation : + 2M€ (prévisions)
- Budget « SPANC » : Estimation +3K€
- Budget Régie SILLAGES : Excédent +467K€
- Budget « Sainte Marguerite II » : Excédent + 115K€

Pour faire suite au transfert de compétence eau et assainissement, la CAPG a créé 3 budgets annexes : eau (Grasse et Mouans Sartous - DSP), Assainissement (Grasse, Mouans Sartoux, Pégomas, La roquette et Auribeau - tous en DSP) et enfin le SPANC de Grasse (Grasse - en régie).

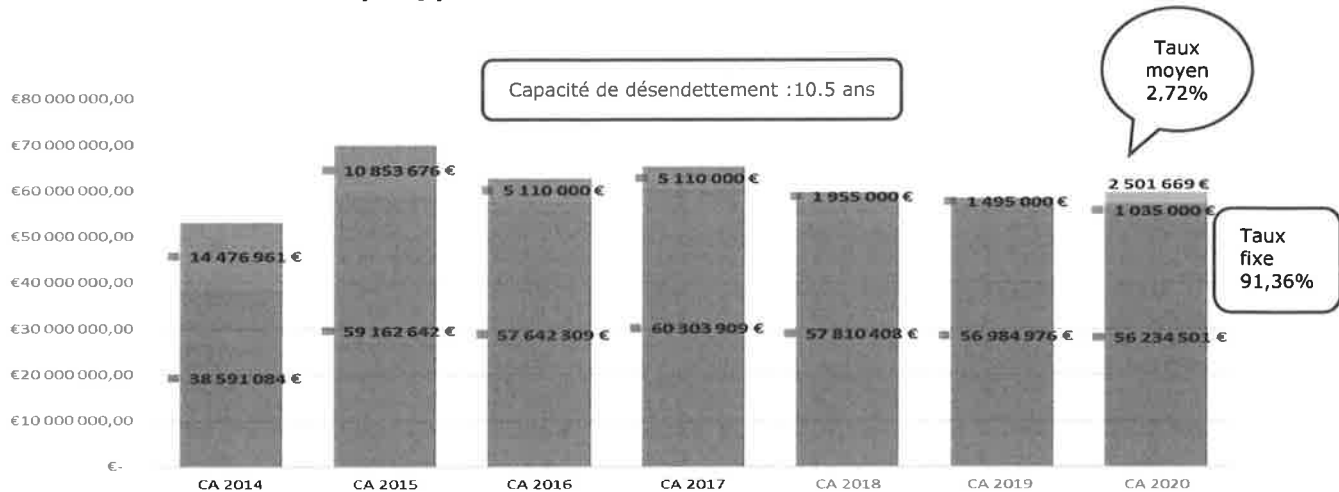
Le budget eau subit en 2020 l'effet de la crise de la Cryptosporidiose avec un geste commercial envers les usagers de 478K€ et des achats d'eau au SICASIL (plus cher que par le SIEF). Le résultat 2020 est cependant à l'équilibre à 210K€.

Le budget assainissement reste excédentaire et permettra d'assurer les investissements futurs.

Le budget SPANC s'équilibre avec les seules redevances liées au contrôles des installations et permets d'assurer le paiement des employés chargés des contrôles.

Le budget Sillages a été impacté doublement, par une baisse du reversement du versement mobilité payé par les entreprises et par la baisse des ventes de titres de transport.

Le budget de AROMA Grasse est en voie de cloture, il ne porte plus qu'un solde d'emprunt.

➤ **Endettement au 31/12//2020**

L'encours de dette se stabilise en deçà de 60M€ à 59.771.170€

Budget Principal : désendettement de 750K€ à 56,23M

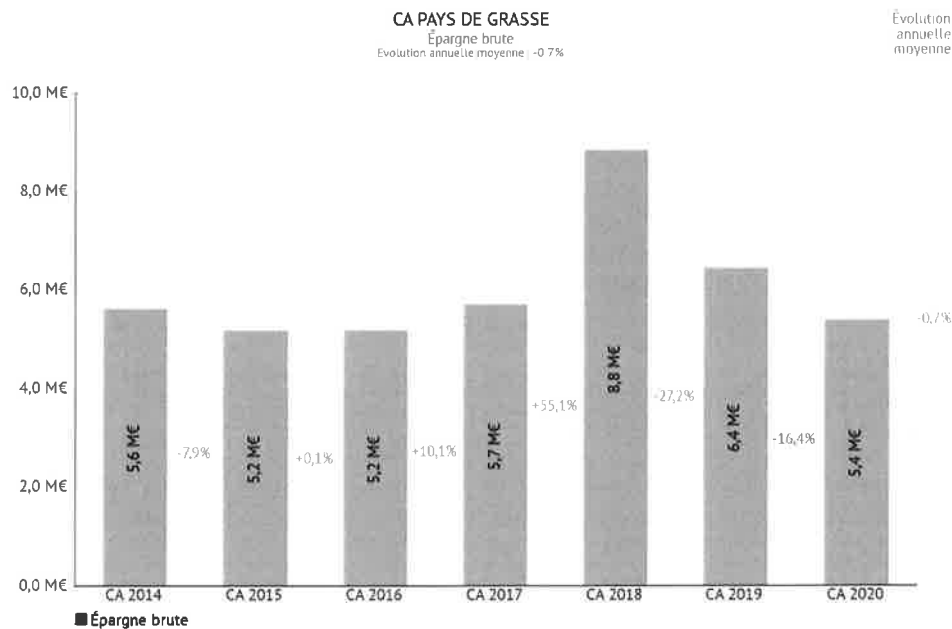
Budget « Aroma » : désendettement de 460K€ à 1,04M€

Budget « eau » et « assainissement » : dette transférée 2,5M€ (-227K€)

La dette de CAPG tout budget confondu s'élève à 59,8M€

Sur le budget principal, la CAPG s'est désendettée de 750K€ à 56,2M€. La capacité de désendettement est de 10,5 années : cela veut dire qu'il faudrait environ 10 ans à la CAPG pour rembourser sa dette si elle mobilisait toute son épargne.

On voit que le taux moyen est de 2,72% et surtout que la dette est à taux fixe à 91%.

➤ **Épargne brute 2020 : 5,4M €**

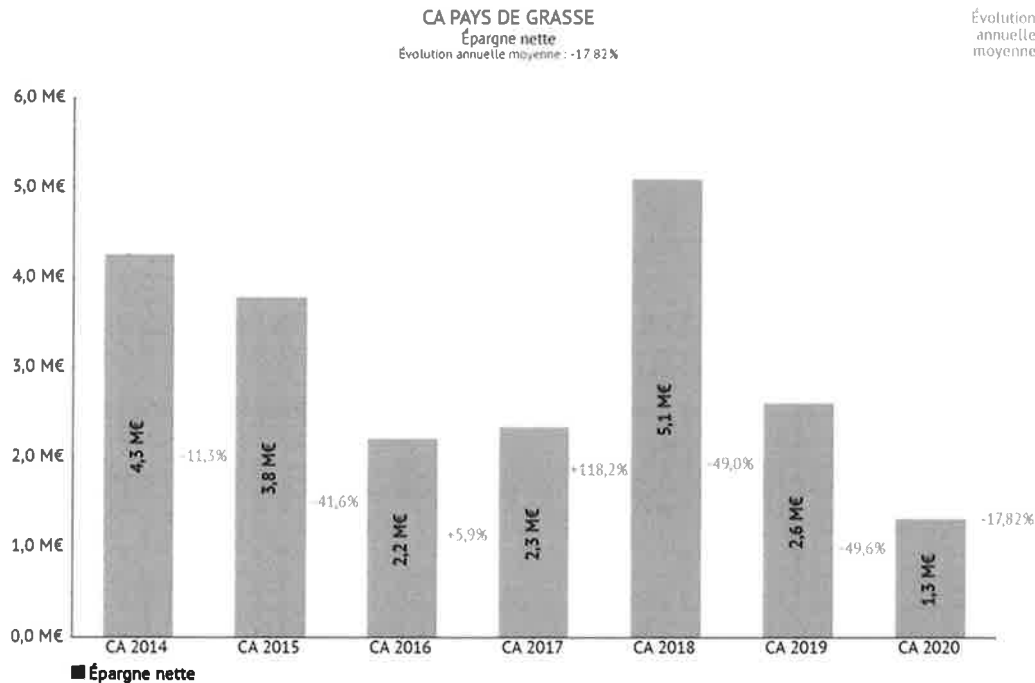
Définition =
Recettes réelles -

dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute revient aux niveaux de 2014 à près de 5,4M€

L'épargne brute, qui est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, se dégrade en 2020, mais reste encore à un bon niveau.

➤ **Épargne nette 2020 : 1,3M €**



Définition = Recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne brute revient aux niveaux de 2014 à près de 5,4M€

L'épargne nette également se dégrade mais reste positive à 1,3M€. Ce ratio est important à surveiller car il mesure la capacité de la CAPG à faire face et honorer ses annuités en capital de sa dette.

PARTIE III : les orientations 2021

➤ **Des incertitudes pour 2021**

- Versement Mobilité 2021 : Hypothèse 9,5 M€ (+ avance remboursable aux AOM de 1,2M€ de la part de l'Etat)
- Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 2021 : Hypothèse 6,4M€
- Produits de service 2021: 1M€ (hors Redevance spéciale)
- Redevance spéciale 2021 (collecte des déchets des entreprises) : 884K€

Pour le budget 2021, face à encore de grandes incertitudes, il est prévu de maintenir le montant du versement mobilité aux niveaux de 2020 à 9,5M€, de prévoir un montant de CVAE à 6,4M€, ce montant nous a été notifié par les services fiscaux.

Il est prévu également de façon prudente des produits de services et redevances spéciales aux niveaux de 2020.

Si l'économie et l'activité repartent en 2021, il sera proposé une Décision Modificative pour ajuster ces crédits.

Réforme de la Fiscalité :

- Suppression du produit TH (16,7M€ en 2020) remplacé par un produit TVA mais quel dynamisme ?
- Révision impôts de production (surtout CVAE des Régions remplacé par TVA)

- CFE : Révision du calcul des Valeurs Locatives des locaux industriels (abattement de 50% mais compensé)
- Nouveauté : Taxe GEMAPI (taxe affectée aux dépenses en lien avec les inondations : neutre)

En 2021, interviendra la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la TH remplacée pour la CAPG par une quote part de TVA (non territorialisée).

Comme annoncé par le gouvernement, les impôts de productions devront baisser en 2021 (la CFE pour la CAPG) mais cette baisse sera compensée par l'Etat.

En 2021, la CAPG percevra une nouvelle taxe GEMAPI qui est une taxe affectée aux dépenses concernant les travaux liés aux inondations.

➤ **Hypothèses de travail**

- Evolution maximum de dépenses réelles de fonctionnement : +1,4% (évolution moyenne constatée)
- Maitrise des charges de personnel : +2,45% par rapport au BP 2020
- Fonds de Péréquation (FPIC) : choix de la répartition de la charge 65% / 35% (enveloppe environ 2,2M€ à répartir) – effort en faveur des communes de 622K€
- Stabilité des Subventions aux associations : montant enveloppe ? (2020 : 3M€ + 330K€ de mise à disposition de personnel)

En 2021, il est proposé de continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Pour ce poste il est proposé une hypothèse de hausse de 2,45%.

Comme chaque année depuis la création ce fond en 2012, il est proposé d'inverser la répartition entre CAPG et ses communes membres. La CAPG prendrait à sa charge 65% au lieu de 35% du montant estimé pour 2021 à 2,2M€ (selon le droit commun). Les communes économisent environ 622k€.

Concernant les aides aux associations, il est proposé une stabilité de l'enveloppe à environ 3M€ (hors mise à disposition de personnel).

- Attributions de compensation : 21.152.263 € reversées aux communes
 - + Révision en cours d'année 2021 des charges liées au transfert de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
- ➔ Délibération en octobre 2021 des montants des AC révisées avec impact pour les BP des communes dès 2021.

Les attributions de compensation n'ont pas été modifiées pour 2021 en l'absence de commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) en 2020.

En 2021, la CLECT va devoir travailler sur l'évaluation des charges concernant la compétence GEPU (Gestion des eaux pluviales en milieu urbain).

Les Attributions de compensations versées aux communes seront modifiées en fin d'année 2021.

- EPARGNE BRUTE 2021: Objectif à 5,6M€
- EPARGNE NETTE 2021: positive à 1,3M€ (5,6M€ - 4,3M€ d'annuité en K)
- Capacité de désendettement au 31/12/2021: en dessous de 12 années.

L'objectif de ce budget est de maintenir les ratios de la CAPG aux niveaux de 2020.

INVESTISSEMENTS 2021 :

BP 2021 : Volume d'investissement proposé maxi 13 M€ (60% réalisés soit 7,8M€) dont projets :

- Palais de Justice
- Fin du Parking de Mouans-Sartoux
- Enveloppe de gros entretien bâtiments de CAPG

→ Financement : solde des subventions à percevoir pour 5,7M€ (Hôtel d'Entreprises pour 500K€; Parking pour 3,9M€ dont FCTVA; Salle Valderoure pour 1,3M€) + Recours à l'emprunt max 3M€ et Amortissements 4,3M€

La CAPG a assuré en 2020 un haut niveau d'investissement à 8M€, tout comme 2019. Il est proposé pour 2021 une enveloppe d'investissement hors DMO (opérations déléguées à CAPG par les communes) maximum de 13M€ qui comprend par exemple :

- Palais de Justice : la part CAPG est de 1,3M€ sur un budget total de 6M€ HT (on sera amené à délibérer sur ce projet)
- Parking de Mouans Sartoux : 1,8M€
- Travaux d'urgence ECSVS La Roquette : 1,1M€
- Travaux sur bâtiment de la CAPG environ 3M€
- La Fibre pour 475K€

La CAPG réalise en général 60% de son enveloppe budgétaire, soit une prévision de réalisation de 8M€.

DETTES AU 31/12/2021:

- Nouveaux emprunts Budget Principal : Max +3M€
- Encours de dette « cible » Budget principal au 31/12/2021 : 54,9M€ (encours 56,2M€ - remboursement 4,3M€ + nouveaux emprunts 3 M€)

Budgets annexes :

- Aroma : encours au 31/12/2021 à 575.000€ (contre 1.035.000 € au 1er janvier 2021) – terminé en janvier 2023
- Eau/assainissement : consolidation ou remboursement d'un tirage de 686K€ et 314K€ auprès du crédit Agricole.

Afin d'assurer le financement des investissements, la CAPG a près de 5,7M€ de subventions notifiées mais non encore versées, et aura recours à un emprunt maximum de 3M€ L'encours de dette cible pour la fin d'année 2021 est fixée à 54,9M€ au budget principal.

Je remercie l'ensemble des équipes, les finances sous la direction d'Axel MARTIN, qui ont fait un gros travail pour pouvoir vous présenter avec moi ce rapport d'orientations budgétaires.

Tenue du débat :

Jean-Marc DELIA :

Je trouve que l'on a réussi à mettre en place un rythme de croisière avec des investissements qui sont importants et il faut que l'on arrive à passer ce seuil pour permettre à notre administration de continuer à faire un travail important sur l'ensemble de nos collectivités.

Monsieur le Président :

La situation est complexe, mais maîtrisée et requiert de la vigilance.

Paul EUZIERE :

Les prévisions budgétaires pour 2021 sont marquées par 2 contraintes.

La première c'est que ces choix pour 2021 sont évidemment la suite des choix de fonctionnement et d'investissement faits par l'exécutif et la majorité du conseil d'agglomération en 2020 et les années précédentes. La seconde contrainte est la crise sanitaire qui perdure et qui a amputé les recettes de fonctionnement de la CAPG et notamment le versement mobilité, les recettes des services (musées, le sport, la petite enfance, etc.). Au total, le résultat 2020 fera apparaître un déficit de fonctionnement de 167 000 € et un déficit d'investissement de 578 000 €, mais il moins impactant car il y a des recettes qui ont été notifiées et qui seront donc soit réintégrées dans le compte administratif 2020, soit dans le budget primitif 2021.

Sur les recettes de fonctionnement, 2021 sera effectivement une année de réforme de la fiscalité locale et donc la CAPG ne percevra presque plus la taxe d'habitation. La compétence « gestion des eaux pluviales » a bien été transférée au 1^{er} janvier mais elle ne s'est pas encore traduite dans le compte du budget principal. Donc elle impactera les comptes de la collectivité en 2021 et l'on verra ce qu'il en sera.

Les baisses de produits de service en 2020 ont été de l'ordre de 50% pour les musées et boutiques et 40 % pour les sports, les équipements nautiques mais aussi la petite enfance et le maintien à domicile qui ont subi des baisses de recettes de 35 %. Donc les produits de service pour 2020 ont été de 2 490 000 € et les prévisions pour 2021 sont environ de 1 900 000 €.

Concernant la fiscalité, on constate que le niveau encaissé en 2020 est identique au niveau 2019, soit stable à 73M €. En 2021, c'est une bonne nouvelle, il est prévu une stabilité de dotation, notamment de la DGF, soit 7,6M €.

Par contre, il y a une baisse du produit de la fiscalité des entreprises qui est consécutive aux effets de la crise du Covid 19, en particulier de la CVAE qui est envisagée.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle continue de progresser. En 2020 elle a progressé de 2,7 %, après 2,2 % en 2017/2018 et la variation projetée pour 2021 s'établirait autour de 0,2% d'augmentation (près de 26M €).

Le montant du versement mobilité qui a été impacté en 2020 suite au confinement a entraîné une baisse de 9% entre 2020 et 2019 à 9 512 000 €. La prévision pour 2021 est de 9,6M €. Ces indicateurs sont quand même inquiétants sur le versement mobilité car ils rendent encore plus difficile la situation de Sillages et risquent de devoir être encore aggravés par l'obligation, que l'on aura tôt ou tard, de la baisse du versement mobilité donc de 1,75 % à 1,25 % de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Ce qui représenterait une perte autour de 30% de recettes, donc autour de 3M €.

La dotation globale de fonctionnement, qui est une nouvelle positive, est budgétée en 2021 au même niveau qu'en 2020 est à 7,6M €.

Les dépenses de fonctionnement en 2020 ont augmenté de 2% par rapport à 2019. Mais les charges à caractère général ont augmenté, la crise évidemment y est pour quelque chose, de 3,2% par rapport à 2019. L'essentiel de ces charges est composé du marché « collecte » pour 60% de son total. Les prestations de collecte ont augmenté en 2020 sous l'effet d'une révision du marché en mai 2020 et compte tenu de la crise sanitaire aussi. Les charges à caractère générale ont augmenté aussi en raison de l'achat de masques pour la population, frais qui sont remboursés à 40% par l'Etat et par les communes au prorata de leur population. Ces charges étaient en 2019 de 13 500 000 € ; elles sont en 2020 de 14M€ et en 2021 on les prévoit à 15 M€. Il y a une augmentation qui s'accélère.

En 2020, les dépenses de gestion tendent à augmenter plus que les recettes de gestion, c'est une autre observation.

Pour les charges de personnel, la CAPG en 2021 emploiera 578 agents, mais le poste dépenses de personnel était en 2020 à 19,4M€ contre 18,5 M€ en 2019 et il est estimé 20,9 M€ en 2021 soit encore 2,5% de plus par rapport à 2020. Donc les charges de personnel continuent à augmenter.

En investissement, la session présente un déficit de 578 000 €. L'année 2020 a été marquée essentiellement par 2 chantiers ; le parking de Mouans-Sartoux et la salle culturelle et sportive du Haut-Pays. Ces 2 opérations ont mobilisé l'essentiel des crédits sur 2020 qui ont été financé par un emprunt de 3M€ et par l'auto-financement. En 2021, nous serons évidemment dans la continuité des projets déjà engagés en 2019 et 2020, donc pour le parking intermodal de Mouans-Sartoux il reste 1,86M€. Il faut rappeler que ce projet est un projet à 8,7M€ TTC financé à 5M€ d'aides et 3,6M€ d'emprunts. Pour la salle polyvalente intercommunale de Valderoure est prévu une enveloppe pour 2021 à

hauteur de 3M€. Et puis, il y a la poursuite du déploiement du haut débit, qui est absolument nécessaire dans le Haut-Pays.

Une nouvelle opération apparait en investissement et qui est la réhabilitation de l'ancien palais de justice de Grasse et la création d'un Campus universitaire. Notre groupe a émis de fortes réserves sur le choix de l'emplacement et posé diverses questions qui ont fait l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Grasse concernant le permis de construire accordé. Le budget prévisionnel est de 6 M€ HT qui serait co-financé à hauteur de 4,4M€ par les partenaires. Nous disons : attention à ce projet. Pour financer cette dépense d'investissement, la CAPG a recours aux subventions d'investissement, à l'emprunt et à l'auto-financement. Pour 2021, le recours à l'emprunt sera donc de 3M€ maximum. Sur les trois opérations, hôtel d'entreprises, parking de Mouans-Sartoux et espace culturel et sportif du Haut-Pays, le montant des subventions qui reste à encaisser est de 4,3M€. Ces sommes sont donc inscrites en reste à réaliser, mais ne seront pas forcément toutes encaissées en 2021.

Sur la capacité d'investissement, en 2020, 8,2M€ ont été financés par l'auto-financement et le recours à l'emprunt pour 3M€, en 2021 la capacité d'investissement serait de 7M€ avec un recours à l'emprunt pour 3M€ maximum.

L'épargne brute atteint en 2020 5,3M€ contre 6,4M€ en 2019 et l'épargne nette 1,3M€ en 2020 contre 2,6M€ en 2019. Il y a donc une dégradation de la capacité d'auto-financement de la CAPG qui en plus en 2021 est prévue à 4,3M€. Donc, avec un capital de dettes en hausse et une épargne nette positive en 2021 qui sera difficile à maintenir, avec un résultat déficitaire de fonctionnement de 160 000€ en 2020, la capacité de désendettement se dégrade. Elle passe de presque 9 ans à presque 11 ans. Donc, après une année marquée par la crise qui a produit des effets négatifs, la CAPG va rencontrer en 2021 de nouvelles pertes potentielles de recettes liées à la baisse d'activité des entreprises de son territoire. Dans ce contexte extrêmement difficile, en partie imprévisible du fait de la crise et du choix en investissement, dans lequel nous avons exprimé notre désaccord, les finances de notre agglomération sont sur la corde raide. Il y a des indicateurs qui passent à l'orange voire au rouge, cela doit nous conduire à une extrême prudence, aussi bien dans les charges de fonctionnement que dans nos investissements qui en 2021 devraient être seulement, à notre avis, soit ceux qui s'inscrivent dans des réalisations en cours, soit dans l'entretien du patrimoine de la CAPG. C'est en tout cas ce que commande l'absence de visibilité financière que nous avons.

Jean-Marc DELIA :

Je me permets de corriger votre inquiétude sur une augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2020. Si on corrige de la masse salariale liée au transfert de la compétence eau et assainissement, la masse salariale globale est en baisse.

Paul EUZIERE :

Donc cette baisse devrait se retrouver dans le budget des communes qui ont transféré.

Monsieur le Président :

Votre analyse est juste. Vous avez repris tous les éléments de ce rapport. Votre analyse des points de difficulté est partagée, notamment en ce qui concerne la forte incertitude sur les recettes à venir. En revanche, je suis en désaccord sur le point du campus. Nous allons vous fournir les éléments techniques que vous avez demandés, sur le site géographique d'implantation, dans votre recours.

Gérard DELHOMEZ :

Je souscris moi aussi aux observations de Monsieur Euzière, je voudrais simplement ajouter une question : S'agissant des investissements, vous dites dans votre rapport qu'il n'y aura pas d'investissements en matière de mobilité. Concernant cette problématique du territoire, je trouve que c'est dommage que l'on ne donne pas de signe à nos populations, d'amélioration de la circulation, du trafic sur notre territoire. Je voudrais savoir si d'ici l'élaboration du budget, il y aura une révision possible de cette problématique, de cette politique de couverture du territoire.

Jean-Marc DELIA :

Effectivement, il y a des choses qui peuvent évoluer ou changer. Cette remarque peut être prise en compte, il s'agit de voir dans le cadre de la commission transport ou autre, s'il y a des projets à apporter ou à initier. Nous sommes vraiment dans une incertitude concernant les finances, ce qu'on vous a présenté, est une prudence, le débat est là pour prendre l'ensemble de ces remarques. Je prends la vôtre en considération.

Paul EUZIERE :

Je voudrais poser une question qui est liée à la question de Gérard DELHOMEZ et qui est aussi liée à une question de délibération vue avant : la suppression de postes à Sillages, ça correspond à quoi ?

Monsieur le Président :

Il y a 4 suppressions qui ont été débattues en comité technique avec les organisations syndicales et le collège des élus. Ces 4 postes correspondent à des postes qui étaient ouverts avant et qui n'étaient pas occupés, il y a eu des avancements de grade.

Paul EUZIERE :

Il n'y a pas eu alors de postes supprimés ?

Monsieur le Président :

Non, en revanche, en supprimant ces postes on s'interdit des recrutements supplémentaires. Ce n'est pas une diminution d'activité existante, mais c'est une volonté de juguler des postes ouverts non occupés, mais qui n'existeront plus.

Paul EUZIERE :

Je pense qu'il faut vraiment prendre en compte, en tant que membre de la commission des transports depuis le début de la CAPG, la question soulignée par Gérard DELHOMEZ. Ça doit être une des priorités, car il y a vraiment des problèmes dans ce domaine.

Jean-Marc DELIA :

Les investissements transport ne sont pas portés par Sillages, mais par le budget principal, par exemple les parkings de covoiturage, les arrêts de bus, le compagnon de mobilité, etc.

Monsieur le Président :

Avec Claude SERRA, nous engageons des projets pour améliorer les transports, par exemple pour le renforcement des vélos à assistance électrique, le développement de l'hydrogène, les parkings de covoiturage, etc. Ça doit être encore une grande orientation pour demain.

Nous devons répondre à la question des transports en site propre et des taux de versement mobilité. Le fait d'avoir arrêté le funiculaire appelle des questions essentielles sur ce sujet. Nous devons pouvoir répondre en fonction de ce que nous voulons en matière de transport en site propre, en fonction de nos ressources et possibilités. Vous le savez, la restructuration des périmètres de transport a engendré un déséquilibre, notamment avec le départ de Mougins. Il y a la volonté de la communauté d'agglomération : travailler sur la mobilité douce et les aires de covoiturages, travailler sur le vélo à assistance électrique, travailler sur l'incitation aussi au covoiturage et la structuration de notre territoire sur les questions de transport.

Jean-Marc DELIA :

Le marché de transports finit en 2022 en même temps que celui de la collecte. Il faut rester prudent en 2021.

Après avoir débattu, le conseil de communauté prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.



Le Président

Vo.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20210211-DL2021_011-DE
Regu le 01/03/2021